

## **Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») – Obligations relatives à l'appariement et aux avis d'exécution**

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications, déposé par l'OCRCVM, portant sur les obligations relatives à l'appariement et aux avis d'exécution. Le projet de modifications a pour objectifs principaux de promouvoir des pratiques d'appariement des opérations conformes et d'éliminer l'envoi en double de correspondance sur les opérations aux clients.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2010-04-09 Vol. 7, n° 14).

### **Commentaires**

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 9 juin 2010, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : 514.864.6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Emmanuelle Létourneau  
Analyste  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0337, poste 4355  
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4355  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courrier électronique : [emmanuelle.letourneau@lautorite.qc.ca](mailto:emmanuelle.letourneau@lautorite.qc.ca)